

Réunion conseil municipal du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne), appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, pôle territorial de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BEGUIER Vincent, Maire.

Étaient présents : M.BÉGUIER - Mmes LEGRAND- MARSAULT - MM. HAIRAUT- RENGEARD- Mmes POUVREAU - CHEDOZEAU- DA SILVA - MM. ARNAULT -- PUAUD - SICAULT- PARADOT

Représentés : M.DIEHL par M.BÉGUIER - Mme GROSDENIER par Mme POUVREAU - Mme KOLBACH par Mme CHEDOZEAU..

Excusés : M.BEAU - Mme JOUBERT

Absents : Mme COUTURIER- M.DUFOUR.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA.

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

N°2018.05.24/01

Fonds de concours de la communauté de communes du Civraisien en Poitou pour les équipements communaux 2018

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-039 en date du 6 décembre 2016, portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois, à compter du 1er janvier 2017.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider leurs communes membres à assumer des charges qui n'ont été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI,

Monsieur le Maire rappelle que, la Communauté de Communes de la Région de Couhé accordait à ses communes, un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux divers.

Considérant qu'en attente des décisions ultérieures qui interviendront concernant l'exercice des compétences, il convient de solliciter la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour :

- Obtenir un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en vue de participer au financement du fonctionnement d'équipements communaux ;
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**Demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration du tableau
Sainte Radegonde**

Un devis a été demandé à un nouveau restaurateur. Nous sommes dans l'attente de ce devis.

Un power point sera projeté dans la salle de conférence de la médiathèque François Mitterand de Poitiers le 24 mai et jusqu'au 30 juin des images du tableau seront projetés.

Le point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

N°2018.05.24/02

Acquisition tracteur services techniques

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour passer le marché relatif à l'acquisition d'un tracteur neuf dans la limite d'une enveloppe financière de 27 000€ H.T.

N°2018.05.24/03

Effacement de dettes d'un administré de Couhé

Par ordonnance du 15 mars 2018, le tribunal d'Instance de Poitiers a prononcé un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire concernant le dossier de surendettement de Monsieur ROULAND Bernard, domicilié à CHAMPAGNE SAINT HILAIRE (86) Lieu dit Fontmort.

Cette mesure entraîne l'effacement des dettes du débiteur envers la Trésorerie de Civray nées antérieurement au jugement.

Les créances d'eau de 2010/2011 envers la commune de Couhé d'un montant de 383,76€ sont donc désormais éteintes et doivent être annulées après que le conseil municipal de la commune de Couhé en ait pris connaissance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'effacement des dettes de ROULAND Bernard, domicilié à CHAMPAGNE SAINT HILAIRE (86) Lieu dit Fontmort, dettes qui se décomposent comme il suit :

Exercice- N°pièce	Date	Objet	Reste dû en €
2010-T- 74729530015-1	10/05/2010	Facture eau	57,07
2010-T- 74729530015-2	10/05/2010	Facture eau	49,26
2010-T- 74729530015-3	10/05/2010	Facture eau	7,85
2010-T- 74729530015-4	10/05/2010	Facture eau	6,14
2010-T- 74729730015-1	13/12/2010	Facture eau	144,50
2010-T- 74729730015-2	13/12/2010	Facture eau	123,28
2010-T- 74729730015-3	13/12/2010	Facture eau	24,16
2010-T- 74729730015-3	13/12/2010	Facture eau	18,91
2016- 2124790415	14/03/2016	Numéraire échéancier	-70,00
	03/05/2016	Numéraire échéancier	-70,00
	10/06/2016	Numéraire échéancier	-70,00
	11/08/2016	Numéraire échéancier	-50,00
	11/08/2016	Numéraire échéancier	-20,00
2011-T- 74730210015-1	11/05/2011	Facture eau	74,61
2011-T-	11/05/2011	Facture eau	61,87

74730210015-2			
2011-T-74730210015-3	11/05/2011	Facture eau	11,34
2011-T-74730210015-3	11/05/2011	Facture eau	8,98
2011-T-74730660015-1	07/12/2011	Facture eau	38,32
2011-T-7473066015-2	07/12/2011	Facture eau	32,31
2011-T-74730660015-3	07/12/2011	Facture eau	2,88
2011-T-74730660015-4	07/12/2011	Facture eau	2,28
			383,76

N°2018.05.24/04

Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Jeanne d'Arc pour opération cinéma

L'association des parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc demande une subvention de 75€ (1€ par enfant) pour aller au cinéma à Couhé, séance organisée pour eux pour visionner le film « Croc Blanc ».

Le Conseil Municipal, par 3 voix pour, 10 contre, 2 abstentions, décide de ne pas verser de subvention car une aide de 28€/enfant de Couhé a été votée le 8 février 2018, cette aide devant couvrir ce type de dépense et car la commune de Couhé finance déjà le cinéma à hauteur de 1300€ par an.

Questions diverses

- Décisions prises en vertu de la délibération du 10 avril 2014 donnant délégation au Maire en ce qui concerne la passation des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable et dont le montant est inférieur à 25 000€ H.T
 - N°09/2018 du 16/04/2018 de confier à Bernard ANTIER de Ceaux-en-Couhé des travaux d'éclairage du local sis 9, Place de la Marne pour 1 440€ H.T soit 1 728€ TTC.
 - N°10/2018 du 16/04/2018 de confier à A3WEB de Cholet (49) la mise en conformité du site internet de la commune avec les normes RGPD pour 390€ H.T soit 468€ TTC et 75€ H.T par an soit 90€ TTC le certificat ssl (pour le https).

- N°11/2018 du 11/05/2018 de confier à AIS étude de sol une mission de reconnaissance de sol dans le cadre des travaux de restructuration de l'école pour 4 365,00€ H.T soit 5 238€ TTC.

Questions des conseillers

M.PUAUD : L'entre prise AIS est venue réaliser des carottages pour les travaux de restructuration de l'école : il s'agit de faire une reconnaissance du sous-sol pour les fondations

Lors de la réunion de juin, le conseil devra se positionner sur l'avant projet définitif et autoriser le maire à signer le permis de construire. L'établissement serac lassé en 4è catégorie et pourra donc recevoir jusqu'à 300 personnes

Mme MARSAULT : Les bornes de Couhé sont poncées et repeintes car il y avait des traces de rouille.

M.HAIRAULT : Les travaux de changement de réseau eau avenue de paris sont achevés : les trottoirs ont été sablés d'intermarché à la place de la marne. Ceci dans le programme eaux de vienne siveer.

Intempérie chez paris :

lundi soir, lors de l'orage, l' eau est montée au seuil des maisons

Mercredi soir, lors du 2^{ème} orage, l'eau est montée de 30 cm sur la route et de 20cm dans 2 maisons et un peu moins dans une autre. La commune va être contrainte à agir très vite : il faudra curer le fossé de l'autre côté de la mare et réaliser d'autre travaux importants.

Mme CHEDOZEAU : Une séance de cinéma aura lieu le 26/05 à 16h, le film est « la ch'tite famille ».

M. BÉGUIER : le protocole de la participation citoyenne a été signée ce jour. 6 référents se sont déclarés.

Le tour Poitou-Charentes a été présenté aujourd'hui.

Les locaux de la Communauté de communes accueilleront le 20 juin la Maison des entreprises.

L'Escale devrait avoir une habilitation espace de vie sociale.

N°ordre des délibérations :

N°2018.05.24/01 Fonds de concours de la communauté de communes du Civraisien en Poitou pour les équipements communaux 2018

N°2018.05.24/02 Acquisition tracteur services techniques

N°2018.05.24/03 Effacement de dettes d'un administré de Couhé

N°2018.05.24/04 Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Jeanne d'Arc pour opération cinéma